ASSOCIATION CANTONALE
DES MUSIQUES
GENEVOISES

Fondée en 1984

Fabien Jeanbourquin
Trésorier
13 ch. du Centurion
1227 CAROUGE

COPIE

RAPPORT DU TRESORIER
Exercice 2008 / 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour la septième fois qu'il m'appartient de vous présenter le bilan de l'activité de la trésorerie de votre association.

Lors de la présentation du budget 2008 / 09, je vous annonçais un déficit présumé de - CHF 2980.-, essentiellement dû par l'organisation des Assemblées Générales des déléguées ASM et Romande organisées à Genève durant cette année. La somme mise à disposition de la FCM09 sur le compte courant spécialement créé pour manifestations spéciales ne pouvant être inclus au sein du budget, restait la question dominante quant au résultat à inscrire à la fin de cet exercice.

Avec un total de charges de *54.218 francs et 35 centimes,* et des recettes totalisant *65.398.45 francs et 45 centimes*, le bénéfice sur exercice s'élève à *11.180 francs et 10 centimes.*

Les documents y relatifs sont reproduits et commentés dans les pages qui vous ont été remises ce soir. Celles-ci pourront vous fournir les explications nécessaires à votre analyse.

Il s'agit :

A. Bilans comparés aux 31.10.2009 et 31.10.2008
   Actif et Passif

B. Comptes d'utilisation
   Fonds pour la formation et examens

C. Débiteurs et créanciers transitoires au 31.10.2009

D. Comptes de fonctionnement comparés aux 31.10.2009 et 31.10.2008

E. Budget de fonctionnement pour l'année

F. Récapitulatifs des comptes depuis 2003 - 2009

./.

Comme à l'accoutumée, le résultat final de l'exercice découle d'une gestion stricte et rigoureuse des charges et des rentrées. Ces dernières étant finalement plus importantes que celles envisagées lors de l'élaboration du précédent budget.

Le mouvement financier principal qui s'élève à CHF 18.999.00 est constitué des cotisations ASM, qui regroupent désormais les cotisations SUISA ainsi que celles versées à l'ACMG. La somme de CHF 13485.00 ayant été rétrocédée à l'ASM laisse un dividende de CHF 5514.00 à votre association.

L'effectif de l'ACMG en terme de membres cotisants, s'élève à 919 musiciennes et musiciens. Ce nombre est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, cela en dépit de la démission de la Fanfare du Losange.

Cette augmentation s'explique par le recensement exercé au moyen des formulaires pour les effectifs ainsi que selon la liste des jubilaires des livrets de sociétaire de l'ASM. Permettez-moi cependant de mettre l'accent sur différents paraphes issus de la convocation de notre Président M. Didier FROIDEVAUX, à savoir :

- que le nombre de membres figurant sur la liste doit être conforme au nombre inscrit sur le formulaire des effectifs 2009-2010;
- qu'il n'existe plus de distinction entre les membres ASM – SUISA et que par ce fait, le directeur, le président et le banneret sont considérés comme membres et sont soumis aux cotisations. Il en va de même des autres membres de votre société ou comité, non musiciennes – musiciens actifs.
- c'est du reste à partir de la liste nominative que la facture de cotisation pour l'année 2010 sera établie. Compte tenu de ce qui précède celle-ci, par exigence de nos créanciers, vous sera transmise dans le premier trimestre de l'année 2010 et non au delà comme cela ce faisait les années précédentes.

Je remercie l'ensemble des présidents et trésoriers des sociétés membres de notre association qui se sont tous acquittés de leurs obligations dans les délais durant la période statutaire qui vient de s'achever.

Le compte de fonctionnement selon le détail pour l'exercice 2008 – 2009 en substance, est principalement le suivant :

La rentrée de CHF 510.00 est due à la comptabilisation des sommes résultant des examens d'élèves en fin d'année scolaire. La charge de - CHF 631.20 provient des dépenses occasionnées pour le remboursement des jurés ainsi que pour frais de repas. Le léger bénéfice réalisé, a pu être attribuée au fonds de péréquation prévu à cet effet.

L'importante charge de - CHF 17525.75 correspond aux frais inhérents à l'organisation de l'assemblée de l'ASM organisée à Genève les 24 – 25 avril 2009. Les recettes s'élevant à CHF 15595.00 n'ont pas permis de couvrir les charges occasionnées. Cette manifestation laisse donc apparaître un déficit de - CHF 1930.75

La rentrée de CHF 200.00 est le résultat de la vente des livrets de sociétaire. Aucun frais n'ayant été créé cette année dans ce domaine.

Concours des jeunes musiciens : La somme de CHF 1520.00 correspondant aux inscriptions des participants ne couvre pas totalement celle des dépenses qui s'élève à - CHF 2158.50. Les frais de jurés ; le repas de midi ainsi que la location des locaux en étant les principales charges.

La charge de – CHF 16806.70 correspond aux frais occasionnés lors de l'organisation de l'assemblée romande et tessinoise des délégués organisée à Genève les 4 et 5 avril 2009. Les recettes s'élevant à CHF 15550.00 ne couvrent pas totalement le déficit de cette manifestation qui s'élève à – 1256.70

Le subside de CHF 1480.00 fourni par l'ASM correspond à la comptabilisation des sommes résultant des examens d'élèves en fin d'année scolaire et du concours de jeunes musiciens ainsi que d'un chèque pour l'encouragement à la formation de la jeunesse.

Tenant compte du fait du subside versé par l'ASM, les examens pour le cours supérieur (instrument) n'ont pas été facturés aux différentes écoles de musique. Le solde a été versé au fond d'utilisation prévu à cet effet.

Les différentes charges restantes correspondent à quelques détails près aux charges relevées durant les exercices précédents.

Le point marquant de cette année qui s'achève fut sans nul doute le fructueux résultat du concours cantonal des musiques organisé par la FCM09 le 6 juin dernier. En effet, présidé par Danielle MEYNET et constitué de personnalités chênoises et de l'ACMG cette fête musicale a pu se dérouler grâce au soutien des communes des Trois-Chênes et à l'engagement d'un comité d'organisation ad hoc.

Comme il en a été pour le premier festival de musique de divertissement, l'ACMG mettait à la disposition du comité d'organisation, le solde de CHF 2448.40 sur le compte courant spécialement créé pour Manifestations spéciales.

Le 31 octobre 2009, M. Andréas TORNER, trésorier, versait la part aux bénévoles qui s'élèvent à CHF 1819.90 sur le compte classique de l'ACMG. Ce généreux résultat est le produit de la part de la rétribution de l'ACMG par la FCM09 au même titre que les autres associations qui ont fourni des bénévoles.

Par ailleurs, le 13 novembre 2009, M. TORNER nous remettait l'important bénéfice de cette fête musicale qui s'élève à CHF 5412.20. Celui-ci fut versé et rajouté à la somme mise à leur disposition sur le compte courant et qui s'élève désormais à CHF 7860.60

A noter que la vérification de ces comptes a été faites aux Acacias le 19 novembre dernier par M. CUDRE Jean-Bernard, 2ème titulaire ainsi que par Mme Claudia DAPPEN ZAHNER suppléantes.

Au terme de cet exercice, j'aimerais remercier M. TORNER Andréas ainsi que les vérificateurs (trice) pour leur contribution substantielle à la clôture de cet encourageant dossier. Mes remerciements se tournent volontiers du côté des membres de l'ACMG ayant pris part au comité d'organisation, et grâce auxquels cette manifestation a pu se dérouler.

1. Les débiteurs transitoires sont composés de :

a)	Fanfare de la Croix Bleue, examen 2009	30.00
b)	La Sirène, harmonie du Gd.-Sac. Examen 2009	30.00
c)	Fanfare de Plan les Ouates, examen 2009	120.00
d)	Fanfare Municipale de Vernier, examen 2009	30.00
e)	La Lyre de Chêne Bougeries, examen 2009	210.00
f)	Fanfare de Collonge-Bellerive, examen 2009	96.50
g)	FCM09 part aux bénévoles	1819.00
h)	FCM09 bénéfice concours cantonal	5412.20
i)	Impôts anticipés	8.95

2. Les créanciers transitoires sont composés de :

a)	Jacqueline GYGLI, sa note de frais	159.40
b)	Jacqueline GYGLI, sa note de frais	120.00

En conclusion, compte tenu des faits susmentionnés, le résultat financier de l'ACMG est excellent et le résultat exceptionnel de cette année musicale qui vient de s'achever est une preuve tangible des activités toujours plus florissantes mises en œuvres par les membres des comités de votre Association.

En l'état, les finances sont saines. Nous les souhaitons pérennes et oeuvrons dans ce sens par la rigueur de notre gestion et le réalisme de nos projets.

Pour clore, permettez-moi, de saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier Didier FROIDEVAUX, notre président sortant ; mes collègues du comité ainsi que ceux de la commission musicale pour l'aide permanente qu'ils m'accordent dans l'exercice de ma fonction.

RELEVES DES ŒUVRES SUISA.

Comme il vous l'a été transmis, l'ASM a développé un outil vous permettant de transférer immédiatement, par voie électronique, vos listes de déclaration des œuvres exécutées.

A ce titre, j'ai joins aux documents qui vous ont été distribués une copie de la check-list gestion d'adresses ASM pour les sociétés.

Vous y trouverez l'actualisation de la base de gestion d'adresse et déclaration SUISA 2009 ainsi que les adresses Internet par le lien LOGIN.

D'avance je vous remercie pour votre soin et votre collaboration !

A vous toutes, à vous tous, j'adresse mes vœux les meilleurs pour cette fin d'année. Que l'année 2009 soit pour vous et vos familles, une année sereine remplie de succès.

Aussi, à la fin de cette assemblée, je suis à la disposition de celles et ceux qui désireraient me poser des questions sur le détail de notre comptabilité. Je vous remercie de votre attention.

Carouge, le 22 novembre 2009

Fabien JEANBOURQUIN

Trésorier ACMG